

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2013

ACTUALISATION DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA
NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL63

présenté par
M. Dosière, rapporteur

ARTICLE 16

A l'alinéa 33, substituer au mot :

« ou »,

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.